

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11897
4 décembre 1975

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 4 DECEMBRE 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE L'ALGERIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS
UNIES

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer en tant que document officiel du Conseil de sécurité, au titre du point actuellement en discussion, le texte de la déclaration ci-jointe adoptée par le Comité de coordination des pays non alignés au sujet de récents raids israéliens contre le Liban et contre les camps de réfugiés palestiniens.

Le représentant permanent,

Mission permanente de l'Algérie auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Abdellatif RAHAL

Déclaration adoptée par le Comité de coordination des pays
non alignés

Le Comité de coordination des pays non alignés à l'ONU (New York) condamne avec la plus grande fermeté les raids aériens cruels et terroristes perpétrés par les Israéliens contre des villages sans défense et des camps de réfugiés palestiniens qui ont causé la mort de nombreux civils innocents, femmes, enfants et personnes âgées; ces raids constituent un nouvel acte d'agression flagrant contre le Liban, pays pacifique et non aligné, et aussi un nouvel acte de persécution violente à l'encontre de la population palestinienne.

Par cet acte de violence et de provocation - particulièrement à un moment où des progrès substantiels sont réalisés, comme le montre l'adoption de la résolution 381 (1975) du Conseil de sécurité (qui a été proposée par les pays membres non alignés du Conseil), en vue d'accorder à l'OLP sa place légitime dans tous les efforts de paix au Moyen-Orient - Israël a encore une fois fait la preuve de son refus entêté et persistant de se joindre à la communauté internationale pour rechercher un règlement juste et durable de la crise.

Ses actes d'agression l'ont dangereusement monter la tension dans la région, menaçant directement la paix et la sécurité internationales - et, à juste titre, le monde entier les a condamnés et s'en est indigné.

Le Comité de coordination prie instamment la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies, et tous les pays épris de paix de prendre les mesures nécessaires pour qu'Israël renonce vraiment à ses actes d'agression et se conforme immédiatement à la résolution de l'Organisation des Nations Unies.

Il demande au Conseil de sécurité de condamner cet acte d'agression et de prendre des mesures afin d'empêcher Israël de persister dans sa politique consistant à lancer des attaques contre ses voisins et à terroriser les réfugiés palestiniens.

